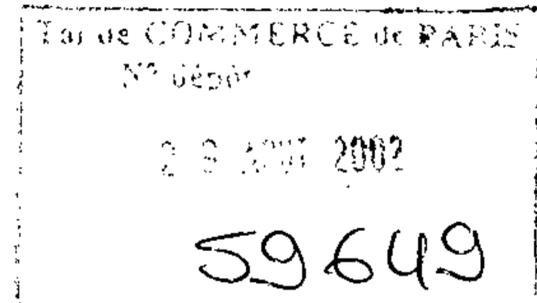


Copie conforme

GRANT THORNTON
Société Anonyme d'Expertise-comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 17.607.090 Euros
Siège social : 104 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
RCS PARIS 440 726 289

02 B 2607

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JUILLET 2002**



L'an deux mille deux,
Le onze juillet,
A 9 heures,

Les administrateurs de la société GRANT THORNTON se sont réunis en Conseil, au bureau secondaire de la SA FIDULOR sis 985 Chemin du Mas de Rochet à CASTELNAU LE LEZ (34), sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Monsieur Daniel Kurkdjian est *présent*
Monsieur Jean-Charles Paliès est *présent*
Monsieur Jean-Luc Carpentier est *présent*
Monsieur François Pons est *présent*
Monsieur Jean-Pierre Cordier est *présent*

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Daniel Kurkdjian préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Charles Paliès remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur William Rapaud, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur William Rapaud, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.